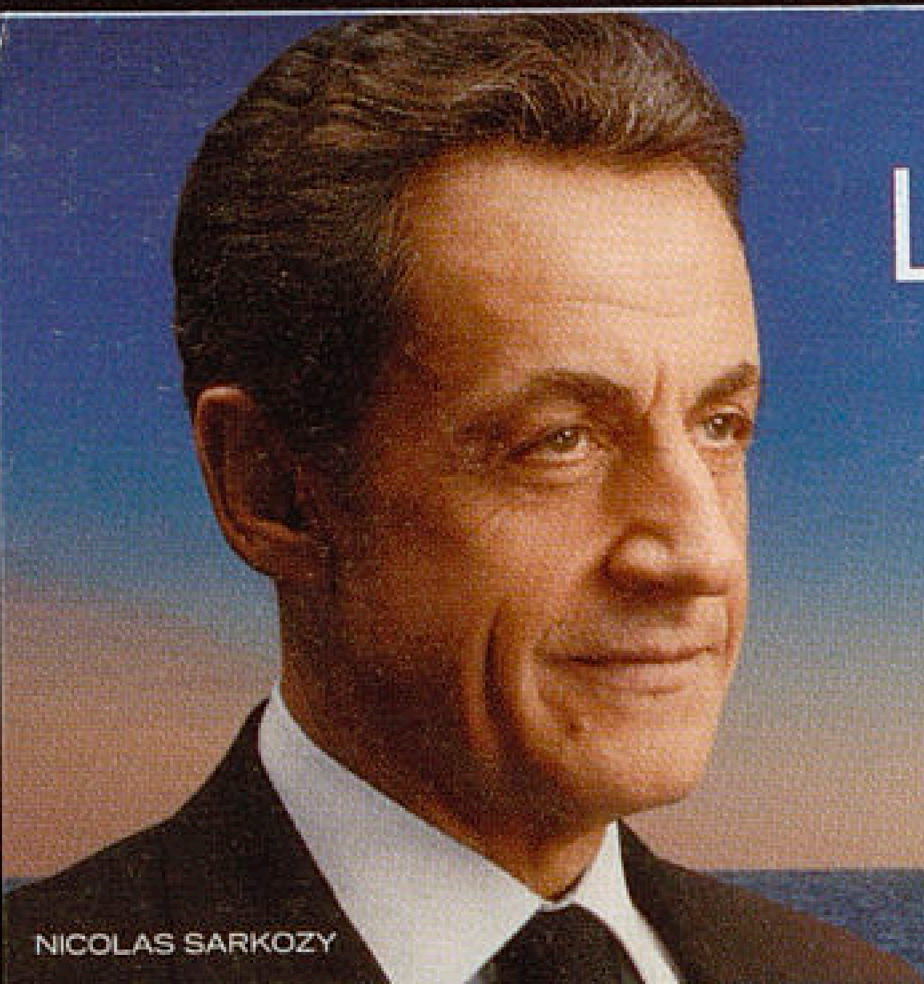


LA FRANCE FORTE

RENFORCER LA JUSTICE POUR PROTÉGER LES FRANÇAIS

« *Dans la République, il n'y a pas d'excuse pour le voyou, il n'y a pas d'excuse pour le délinquant, il n'y a pas d'excuse pour le criminel. Des circonstances atténuantes, oui. Des excuses, non. Des peines proportionnées, oui. De l'impunité, non.* »

Nicolas Sarkozy, Bordeaux 3 mars 2012.

Pour Nicolas Sarkozy, la justice doit toujours être intraitable avec les délinquants et protectrice pour les victimes. Cette fermeté a fait reculer l'insécurité depuis 2002. Nous voulons poursuivre cette politique en renforçant notre arsenal pénal.

2002-2011 : 9 ANS DE RECUL DE L'INSÉCURITÉ

-17% de baisse de la délinquance depuis 2002, soit 678 000 victimes de moins en 2011.

Cela ne doit rien au hasard mais tout à notre politique :

- ✓ plus de 37 000 peines-plancher ont été prononcées depuis 2007 contre les multirécidivistes ;
- ✓ près de 10 000 places supplémentaires de prison ont été construites ;
- ✓ 60 000 caméras de vidéoprotection auront été installées fin 2012 ;
- ✓ près de 1 700 nouveaux postes ont été créés dans les tribunaux.

SANCTIONNER PLUS DUREMENT LES DÉLINQUANTS À RÉPÉTITION

- ✓ Les délinquants récidivistes qui empoisonnent la vie des Français seront systématiquement sanctionnés par des peines automatiques plus lourdes.
- ✓ Une personne condamnée pour braquage et qui trafique de la drogue à sa sortie de prison n'est pas considérée comme un récidiviste mais comme un réitérant. Elle échappe ainsi aux peines plancher. Nous proposons donc **d'étendre la définition de la récidive aux réitérants.**

GARANTIR L'EXÉCUTION DE TOUTES LES PEINES D'EMPRISONNEMENT

Toutes les peines de prison prononcées par la justice doivent être exécutées. Nous proposons :

- ✓ de construire de nouvelles places de prison pour atteindre 80 000 places en 2017 ;
- ✓ d'interdire les libérations conditionnelles avant qu'au moins 2/3 de la peine ne soient purgés ;
- ✓ de limiter les possibilités d'aménagement de peine aux condamnations inférieures à un an d'emprisonnement (contre deux ans aujourd'hui).

LA FRANCE FORTE, C'EST LE REFUS DE L'IMPUNITÉ

ADAPTER NOTRE JUSTICE À L'AGGRAVATION DE LA DÉLINQUANCE DES MINEURS

Face à des mineurs délinquants toujours plus précoces et plus violents, l'impunité zéro doit être la seule règle. Nicolas Sarkozy propose :

- ✓ **de dissocier les mesures de sanction et d'éducation pour mieux protéger les mineurs victimes et sanctionner plus fermement les mineurs délinquants ;**
- ✓ **d'ériger en priorité l'obligation de réparer le dommage dès la première infraction, même si celle-ci ne donne pas lieu à une sanction pénale.**

RAPPROCHER LA JUSTICE DES FRANÇAIS ET MIEUX PROTÉGER LES VICTIMES

Dans une **République juste, les citoyens participent à leur justice et les victimes ont autant de droits que les délinquants.** Nicolas Sarkozy propose :

- ✓ **de donner un droit d'appel aux victimes** sur les peines prononcées en cours d'assises, ainsi que sur la détention provisoire et l'exécution des peines.
- ✓ **d'accélérer la généralisation des jurés populaires à tous les tribunaux correctionnels, à la juridiction d'application des peines** et à toutes les décisions de détention provisoire.

Avec Nicolas Sarkozy,
UNE JUSTICE FERME POUR UNE FRANCE FORTE.

OUI, Je soutiens la campagne de Nicolas Sarkozy * merci de remplir les champs obligatoires

☐ Mme ☐ M. **Nom** *: .... **Prénom***: ....

Adresse * : ....

Code postal *: |_|_|_|_|_| **Ville** *: ....

E-mail :.. **Tél. portable** : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

A retourner accompagné de votre chèque à l'ordre de l'AFCNS 2012 (**) à l'adresse suivante : **AFCNS - TSA 71560 - 75901 Paris cedex 15**

Je fais un don de ☐ ....€ ☐ **40€ soit 13,60€** après réduction d'impôts ☐ **20€ soit 6,80€** après réduction d'impôts

TRAF1203

(**) Association de Financement pour la Campagne de Nicolas SARKOZY 2012, déclarée le 16 février 2012.
Conformément à l'article L. 52-9 du code électoral, cette association de financement électorale, déclarée le 16 février 2012 est seule habilitée à recueillir des dons en faveur de M. Nicolas SARKOZY dans les limites précisées à l'article L. 52-8 du code électoral, reproduit ci-après : «Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros. Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque, virement, prélèvement automatique ou carte bancaire. Le montant global des dons en espèces faits au candidat ne peut excéder 20% du montant des dépenses autorisées lorsque ce montant est égal ou supérieur à 15 000 euros en application de l'article L. 52-11. Aucun candidat ne peut recevoir, directement ou indirectement, pour quelque dépense que ce soit, des contributions ou aides matérielles d'un État étranger ou d'une personne morale de droit étranger. Par dérogation au premier alinéa de l'article L. 52-1, les candidats ou les listes de candidats peuvent recourir à la publicité par voie de presse pour solliciter les dons autorisés par le présent article. La publicité ne peut contenir d'autres mentions que celles propres à permettre le versement du don. Les montants prévus au présent article sont actualisés tous les ans par décret. Ils évoluent comme l'indice des prix à la consommation des ménages, hors tabac.»

Conformément à la loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les informations que vous nous communiquez sont nécessaires à la gestion de nos relations et de vos dons. Elles sont exclusivement réservées à l'usage du candidat Nicolas Sarkozy et de l'UMP. En remplissant ce formulaire, vous autorisez ceux-ci à utiliser vos données pour des opérations de communication électorale et de dons pendant la campagne présidentielle et pour des opérations d'information sur leur action politique après le scrutin. Vos informations ne pourront être communiquées qu'à des co-contractants qui, en leur qualité de sous-traitants de l'UMP ou du candidat, n'agiront que sur les instructions de ces deniers et seront soumis à une stricte obligation de confidentialité. Certains de ces partenaires peuvent avoir des activités dans des pays situés en dehors de l'Union Européenne, notamment aux fins d'hébergement des données. Vos données ne seront toutefois transférées que dans des pays présentant une protection adéquate au regard des garanties imposées par la loi du 6 janvier 1978 ou, en ce qui concerne les États-Unis, à des entités adhérant aux principes du Safe Harbor. Conformément aux articles 38 et suivants de la loi précitée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition sur les données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en écrivant à l'adresse électronique fichiers@lafranceforte.fr ou à l'adresse postale suivante : Contact - TSA 61559 - 75901 Paris cedex 15.

Merci de ne pas jeter sur la voie publique.